

Optimiser l'interface opérationnelle secours/sauvegarde avec quels outils ?

L'expérience du SDIS de la Savoie sur les plans « établissements répertoriés »



Commandant Laurent RIEU, Chef de groupement gestion prévisionnelle des risques
Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie

Le service départemental d'incendie et de secours de la Savoie (SDIS 73) est intervenu à près de 35 000 reprises en 2016... sur des risques courants ou particuliers, après avoir traité plus de 133 000 appels. Parmi ces interventions, comme les années précédentes, se trouvent des événements spécifiques qui ont mobilisé des moyens extraordinaires, au sens littéral du terme.

Les crises, qu'elles proviennent du risque naturel ou technologique, doivent être préparées, anticipées, afin que leurs conséquences ne dépassent pas les capacités de réponses opérationnelles. Les sapeurs-pompiers de Savoie ont toujours répondu aux demandes des populations soumises aux aléas des vallées, très tôt ils se sont organisés, au plan communal puis départemental et aujourd'hui zonal.

L'étude des phénomènes naturels et les retours d'expérience (RETEX) ont déclenché une prise de conscience et l'élaboration de plans à vocation opérationnelle. Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) arrêté par le préfet, n'est pas un simple catalogue récapitulatif des risques, il se veut vivant et évolutif afin d'adapter la réponse opérationnelle. Plusieurs étudiants ont contribué à l'étude des risques spécifiques, lors de stages dont la finalité était plus que réelle : sur les risques de crues torrentielles en Haute Maurienne, les inondations du Rhône ou de l'Isère, en lien avec les services de prévision des



Carte du plan établissement répertorié zonal du Rhône © SDIS 42

crues (SPC) des bassins concernés. Au fil des années, la technologie a évolué et l'empirisme de 2003 est remplacé par un véritable travail sur les systèmes d'information géographique (SIG) à l'été 2016.

Bien entendu, d'autres risques sont appréhendés, tels que la dispersion de gaz toxique, le risque incendie en centre historique (Chambéry, Albertville-Conflans, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne, ...), les zones urbaines sensibles en lien avec les services de sécurité publique (Police et Gendarmerie nationales). N'oublions pas non plus la particularité des sites industriels classés SEVESO et dotés de plans d'opération interne (POI) ou de plans particuliers d'intervention (PPI), des réseaux de transports (ferrés, gazoducs ou oléoducs).

Et il reste encore des domaines à développer, avec d'autres partenaires, tels que le monde de la culture, pour la sauvegarde du patrimoine dans les musées ou les châteaux du département. Pour nos trois cathédrales, ce travail de planification opérationnelle est aujourd'hui achevé grâce au concours du Ministère de la Culture.

Pour intervenir et augmenter leur efficacité, les sapeurs-pompiers ont élaboré des plans d'établissements répertoriés (ÉTARÉ) sur les sites industriels, certains établissements recevant du public, des sites remarquables (aéroports, voies de transport, ...). Aujourd'hui le risque naturel est également intégré dans ce programme de « répertorisation » ou de planification. Les phénomènes naturels, comme les inondations et les crues impactent souvent des secteurs

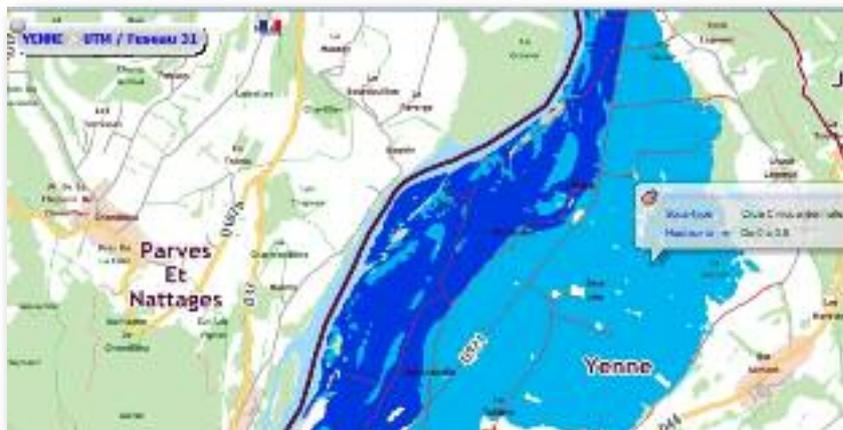
étendus, touchant une ou plusieurs communes, d'où une réflexion à l'échelle intercommunale. C'est ainsi qu'est né le concept de plan ÉTARÉ communal ou intercommunal. Au même titre que le plan communal de sauvegarde (PCS) ou intercommunal, il faut maintenant réfléchir en regard des communautés de communes. Le travail important repose sur le partage de données, puisque les services de l'État ont inventorié et cartographié les risques naturels dans le cadre des plans de prévention des risques naturels (PPRN) ou inondation (PPRI). Ce partage doit mûrir au fil des échanges entre administrations dans une efficacité commune, via une mutualisation.

C'est bien en termes d'acculturation qu'il faut grandir : si chacun reste dans son « silo », l'absence de transversalité sera un obstacle au progrès contre les conséquences des événements naturels ou technologiques. Cela oblige à s'ouvrir aux autres, à partager les informations et les systèmes, malgré les incompatibilités parfois techniques des logiciels d'exploitation.

Les documents produits doivent également être mis à disposition, comme le SDIS 73 le fait avec plusieurs partenaires institutionnels dans le cadre de conventions : le SAMU pour la base adresse ou les atlas départementaux, la gendarmerie avec la fourniture de plans de sites sensibles, l'Office National des Forêts pour les feux d'espaces naturels (la pyrale du buis engendre cette année son lot d'inquiétudes et de dispositions particulières)... Les plans des établissements répertoriés (ÉTARÉ) sont bien entendu élaborés avec l'aide des industriels et exploitants de sites.

Ce partage de données s'inscrit totalement dans les objectifs de la directive européenne « INSPIRE » qui impose aux services publics un large échange. Cet échange existe d'ailleurs depuis des années au SDIS 73 pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI), puisque les communes et les gestionnaires de réseaux d'eau alimentent le logiciel de gestion des points d'eau incendie. Cette démarche sera renforcée après publication du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie, le fameux RDDECI qu'attendent les élus et qui deviendra un document de base pour tous.

La survenue d'une crise n'étant pas évitable, par définition, il convient de diriger nos efforts sur l'accompagnement



Carte du plan établissement répertorié inondations Rhône © SDIS 73

de crise, par une connaissance réciproque (acteurs, méthodes, moyens), des entraînements conjoints, un travail préparatoire (complémentarité, mutualisation) et surtout une connaissance des hommes. La formation des élus aiderait également à une meilleure gestion, notamment dans leur rôle de directeur des opérations de secours (DOS).

Pour les centres anciens, c'est une démarche conjointe qui a mené le SDIS 73 à améliorer sa connaissance des secteurs au bâti complexe et enchevêtré (allées couvertes, courettes intérieures, accès impossible aux moyens aériens (échelles), exigüité, absence de recoupelement des combles...). Les plans cadastraux et une reconnaissance minutieuse sur place produisent des plans ÉTARÉ d'îlots ou de quartiers. L'approche inter-services, de son côté, assure une répartition des missions : recensement et dénombrement des impliqués par la police municipale ou la mairie. Les municipalités ne sont d'ailleurs pas attentistes, puisqu'elles initient des opérations d'amélioration de l'habitat, des vide-greniers, la sécurisation des bâtiments... une labellisation est d'ailleurs en projet avec la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) pour valoriser les actions des propriétaires et des mairies.

Pour revenir au risque naturel, les aléas climatiques prouvent que l'organisation est le maître-mot pour faire face et surtout anticiper. Mais comment intégrer dans le processus décisionnel une phase délicate mais transitoire de « gestion de l'ingérable » ? Ceci montre aussi que le partage d'informations prédictives auprès des services opérationnels est primordial. Les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils craignent une tempête, renforcent leurs effectifs, passent de l'astreinte à la garde, notamment pour les volontaires, et se positionnent

comme partenaires au sein des plans communaux de sauvegarde (PCS) notamment au poste de commandement intercommunal ou de secteur. La présence du cadre sapeurs-pompiers auprès des décideurs assure une meilleure adéquation des moyens aux missions et une compréhension mutuelle des problématiques.

Le développement des interfaces vise à un traitement rapide, voire instantané des données (scenarii, modélisations) complémentaire des plans, plus ou moins complexes, tels les plans particuliers d'intervention (PPI) dont la difficulté impose d'orienter le travail par thèmes au travers des phénomènes dangereux redoutés.

La planification opérationnelle (modélisation géographique des phénomènes, de la météo, des crues, ...) peut aboutir à un schéma d'analyse et de couverture des risques (SDACR) dynamique appuyé sur un SIG performant et partagé. Il est indéniable que les communes, seules, ne pourront répondre à un tel besoin, la mutualisation est la seule solution. La mise à jour doit devenir aussi rapide que nos technologies d'information le permettent ! Le SDIS doit se préparer à des situations imprévues ou dépassant ses capacités immédiates de réactions opérationnelles, en s'appuyant sur les renforts zonaux, ce dont se charge l'état-major de zone de défense, couvrant la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce qui s'inscrit bien dans le contrat territorial de réponse aux risques et aux effets des menaces (COTTRIM) lancé en 2015.

Les solutions existent chez tous les partenaires publics de cet incroyable puzzle que constitue la réponse aux crises de sécurité civile, il ne reste qu'à se mettre autour de la table pour écrire ensemble un avenir efficace et responsable. ■